COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice: 19 Présents: 17

Votants: 18

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 12 JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Christian PORTET, Maire, pour la session.

<u>Présents</u>: ARNOLD Marie-Pierre — BREIL Christophe — CASENAVE Daniel — CAUVIN Lionel — COULON Anne-Marie — DUCROS Laurent — ECHENNE Thierry — GUIBERT François — GUICHOU Jean-Christophe — MIR Brigitte — PASSOT Anne-Marie — PERA Annie — PIBOULEAU Thierry — PIERRON Hermine — ROUANNE Fabienne — SEVERAC Martine

Excusés: FERRE Laurent

Absents: PALLEJA Patrick

Monsieur FERRE ayant donné procuration à M. GUICHOU

Monsieur Lionel CAUVIN a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 40.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant le passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire présente les différents devis :

- LAURAGAIS MOTOCULTURE, achat d'un kit brosse métallique Etesia (zéro phyto') : 128,93€ TTC
- ETS MARCHAND, réparation de l'aspirateur à feuilles (changement de la turbine usée) : 822,36€
- WURTH, fournitures pour les services techniques : 936,36€ TTC
- BK AUTO, réparation sur le fourgon Nissan (feu arrière gauche cassé) : 264,31€ TTC
- MANUTAN COLLECTIVITES, achat de tabourets pour l'école : 333,50€ TTC
- IRRIJARDIN, réparation de la fontaine Place des Martyrs du 16 juillet 1944 : 558,71€ TTC Monsieur Laurent DUCROS demande le type de fonctionnement de la fontaine.
 Monsieur le Maire indique que la fontaine fonctionne en circuit fermé.
- MAZETTE UNE LIBRAIRIE, achat de livres : 92,91€ TTC

- ASSOCIATION NATURE EN JEUX, ½ journée d'animation 03/06 : 210,00€ TTC
- RDM VIDEO, achat de DVD: 766,60€ TTC
- LIBRAIRIE DETOURS, achat de livres : 322,12€ TTC

Informations

- Aménagement d'un parking perméable et drainant au hameau de Gilis

Monsieur Christian PORTET laisse la parole à Madame Annie PERA.

Madame Annie PERA précise qu'il s'agit d'un parking de 8 places de stationnement avec des dalles evergreen en béton. Deux sociétés ont été mis en concurrence et il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise NEROCAN.

Monsieur le Maire indique que la commune est toujours en attente de la validation de la délibération ayant fixée le prix de vente des terrains. Un recours gracieux a été déposé par le contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Garonne sur le prix fixé dans la délibération. La commune a formulé un courrier de réponses.

Le coût du projet est de 17 231,74€ HT, soit 20 678,09€ TTC.

Monsieur Thierry PIBOULEAU demande si les travaux vont débuter avant le retour de la Préfecture.

Monsieur le Maire indique que la partie travaux concerne le domaine public, n'impacte pas les divisions parcellaires en cours, et pourra se faire.

Aménagement d'un parking perméable et drainant au hameau de Gilis

La famille SYLVESTRE a cessé son activité au sein de l'épicerie PROXY du village le 31 mai. Elle remercie la collectivité pour sa confiance pendant ces trente années.

Les repreneurs, la famille RENAUD, devrait rouvrir l'épicerie le 19 juin.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait le choix de soutenir ce type de commerces en centre-bourg.

- Recensement de la population INSEE

Le prochain recensement complet de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Des formations seront proposées à destination de la collectivité et des agents recenseurs. À ce titre, Monsieur le Maire propose que Martine SEVERAC participe à une réunion d'informations.

Martine SEVERAC interroge le Maire sur le recrutement à venir des agents recenseurs.

Monsieur le Maire indique que la commune lancera un recrutement à la rentrée pour sélectionner 4 agents recenseurs (données à consolider en fonction des retours de l'INSEE).

- Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services.

Monsieur Lionel RAMADE précise que la commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;
- Elle statut sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

En termes de composition, dans les communes de 1 000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors du dernier renouvellement, la Commission est composée de 5 conseillers :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
 :
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

La Commission se réunira en fin d'année puis lors des élections européennes de 2024.

Les membres retenus sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PIERRON Hermine	PIBOULEAU Thierry
MIR Brigitte	ARNOLD Marie-Pierre
SEVERAC Martine	COULON Anne-Marie
PALLEJA Patrick	DUCROS Laurent
CAUVIN Lionel	

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2023-07-01 : Contrat de location et entretien de vêtements de travail pour le Service technique

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les équipements de protection individuelle et les vêtements de travail sont fournis gratuitement par l'employeur. Plus précisément, l'employeur assure l'entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail.

Dans cette optique, la collectivité avait mis en place un contrat de location-entretien le 26 janvier 2021. Conclu pour une durée de 3 ans avec la société INITIAL, le contrat prendra fin le 26 janvier 2024.

Monsieur le Maire indique qu'il a donc était nécessaire de lancer une nouvelle consultation qui permettra de répondre aux besoins du Service technique : fourniture de tenues, enlèvement et dépose des vêtements sur un rythme hebdomadaire et nettoyage.

Deux entreprises ont été consultées sur la base d'une équipe de 8 agents à doter. Après analyse des devis, la société ANETT présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant mensuel HT de quatre-cent soixante-dix euros et trente-sept centimes (470,37€) et TTC de cinq-cents soixante-quatre euros et quarante-cinq centimes (564,45€).

Le présent contrat prendra effet à compter du 26 janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre présentée par la société ANETT.

Dél. 2023-07-02 : Attributions de subventions aux associations pour 2023

Monsieur le Maire précise que les Présidents d'association présents lors de cette séance ne prendront pas part au vote : Mme MIR, M. GUIBERT et M. FERRE.

Monsieur Christian PORTET laisse la parole à Monsieur Jean-Christophe GUICHOU pour les propositions de subventions à chaque association :

0	ACCA CALMONT (société de chasse)	500,00 €
0	AMAC	
0	Amicale Bouliste Calmontaise	
0	APPMA CALMONT (société de pêche)	500,00 €
0	Arts Plastiques Calmontais	
0	Calmont Sports et Mécanique	1 000,00 €
0	Club du 3ème Age (Au fil du temps)	1 800,00 €
0	Club Plénitude	1 500,00 €
0	Comité d'Entente Anciens Combattants (FNACA)	550,00€
0	Comité des Fêtes	10 000,00 €
0	Coopérative Ecole Publique	4 500,00 €
0	Hers de musique	500,00€
0	Foot Loisirs	300,00 €
0	Hers Lauragais (Rugby)	
0	La Béquille	450,00 €
0	Sentiers Nature Calmontais	1 000,00 €
0	Tennis Club	
0	Tous en selle	300,00 €
0	Ecole de Foot (BALE)	1 000,00 €
0	Perspectives Calmontaises	500,00€
0	Club colombophile	600,00€
0	Les Tricrocheuses	
0	Calmont'le son	4 000,00 €

Monsieur Laurent DUCROS demande le nombre d'adhérents à l'association Hers Lauragais (club de rugby).

Monsieur Jean-Christophe GUICHOU indique qu'il y a 38 joueurs.

Monsieur le Maire revient sur l'historique du club et précise que tous les joueurs ne sont pas nécessairement résidents sur la commune de Calmont.

Monsieur Laurent DUCROS s'interroge sur le montant de la subvention alloué au regard du nombre de personnes.

Monsieur le Maire invite Monsieur Laurent DUCROS a participé à la prochaine Assemblée Générale du club et précise que les frais engagés par le club sont cohérents avec leur projet (frais de déplacements notamment). Il ajoute également que le montant de la subvention n'a pas évolué depuis 10 ans alors que les charges de fonctionnement ont sensiblement augmenté.

Monsieur Christian PORTET remercie Monsieur Jean-Christophe GUICHOU et Madame Anne-Marie PASSOT pour le suivi de ce dossier. Il remercie également l'ensemble des associations pour leurs actions tout au long de l'année.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter les attributions précédentes aux subventions concernées.

<u>Dél. 2023-07-03 : Demande de subvention pour l'acquisition de matériels techniques auprès du</u> Conseil départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel technique pour le bon fonctionnement des services techniques de la collectivité.

À cet effet, des fournisseurs ont été consultés, le montant des achats s'élèverait à 6 500,00€ HT, soit 7 800,00€ TTC.

Ces équipements sont éligibles au programme de subvention du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir un nettoyeur haute-pression professionnel, un taille-haie perche et un désherbeur thermique et de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Dél. 2023-07-04: Décision Modificative (DM) n°1

Monsieur le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services.

Monsieur Lionel RAMADE indique que des crédits ont été ouverts aux articles 6751 et 7751 pour un montant de 600€ (opération de cession). Or, pour les opérations de cession, seuls des crédits doivent être ouverts au chapitre 024 (recettes d'investissement) pour le montant des cessions (crédits non obligatoires).

Les crédits aux comptes 192, 675, 676, 775 et 776 sont automatiquement ouverts par DM technique ou DM de cession.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de supprimer les lignes 6751 et 7751.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative (DM) n°1 sur le budget de la commune.

<u>Dél. 2023-07-05 : Fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orage - Chemin de Faou</u>

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Daniel CASENAVE

Monsieur Daniel CASENAVE informe les membres du Conseil Municipal sur les dégâts d'orage qui sont survenus sur la commune le 24 mai 2023 et touchant notamment le Chemin de Faou.

Monsieur le Maire indique que selon l'étude réalisée par la Communauté de communes de Terres du Lauragais, le chiffrage des travaux comprenant le nettoyage de la chaussée, le curage des fossés et l'hydrocurage des traversées EP est estimé à 5 450,00€ HT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire du 6 juin 2023 a voté le principe d'une contribution financière des communes concernées par voie de fonds de concours.

Ainsi, la participation financière concernant la commune pourra ainsi être résume comme suit :

COMMUNE	MONTANT TRAVAUX HT	TAUX DE SUBVENTION DU CD 31	MONTANT SUBVENTION	MONTANT RESTANT A CHARGE	MONTANT A FINANCER PAR LA COMMUNE
Calmont	5 450,00€	58,75%	3 201,88€	2 248,13€	1 124,06€

Monsieur Daniel CASENAVE indique que des réflexions sont en cours pour traiter le problème en amont. Monsieur le Maire pense qu'il faudrait mettre en place une bande enherbée en bas du champ afin de prévenir et atténuer cette problématique. Les agriculteurs concernés vont être sollicités.

Les services de la Communauté de communes de Terres du Lauragais ont été sollicités afin de réfléchir sur de nouveaux aménagements au niveau de la route afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la participation de la commune par voie de fonds de concours afin de financer les dépenses d'entretien de voirie suite aux intempéries.

Le point suivant (« Ouverture d'un poste d'Adjoint administratif non permanent à temps complet ») est ajourné.

Dél. 2023-07-06 : Augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant

Monsieur le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services.

Monsieur Lionel RAMADE rappelle aux membres du Conseil Municipal que le cadre réglementaire a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et précise qu'il appartenait à chaque collectivité de définir, par délibération, le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entendait engager dans la réalisation des prestations d'action sociale.

Dans ce cadre, il a été proposé d'instaurer une nouvelle prestation d'action sociale au bénéfice des agents communaux, à savoir les titres restaurants en date du 6 juillet 2020. L'employeur s'engager à participer à hauteur de 50% sur des titres-restaurant d'un montant de 4,50€.

Considérant l'augmentation du coût de la vie et la nécessité d'améliorer le pouvoir d'achat des agents communaux, Monsieur le Maire propose d'augmenter la valeur faciale des titres-restaurant à 6,00€.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant de 4,50€ à 6,00€ à compter du 1er septembre 2023.

Dél. 2023-07-07: Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce point avait été ajourné lors du précédent Conseil pour être reporté à la séance de ce jour.

Il précise que des emplois sont vacants dans le tableau des effectifs car les agents ont quitté la collectivité (disponibilité, mutation vers une autre collectivité, etc.) ou pris un nouveau poste suite à un avancement de grade. Il convient ainsi de procéder à la mise à jour des effectifs en fermant les postes suivants :

POSTE	DURÉE HEBDOMADAIRE	RAISON DE LA VACANCE	RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	DATE D'OUVERTURE
DGS	Temps complet	Agent en disponibilité pour raison personnelle	N°2013_01_08	20 fév. 2013
Adjoint Administratif	Temps complet	Avancement de grade	N°2019_04_05	06 mai 2019
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	Avancement de grade	N°2015_08_06	09 déc. 2015
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	Avancement de grade	N°2016_06_01	08 oct. 2016

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fermer les postes pré cités et dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Monsieur Thierry PIBOULEAU indique que des administrés souhaiteraient consulter un tableau des personnes décédées au centre du village.
 - Monsieur le Maire signale que les familles devront être d'accord pour faire figurer les noms. Monsieur Laurent DUCROS indique que la diffusion des décès demeure une information publique.
 - Les élus présents dans l'assemblée indique qu'il faut une autorisation de la famille pour la publication ;
- Madame Martine SEVERAC indique qu'il manque un point de collecte des ordures ménagères au bout de l'Avenue de Cintegabelle, à la sortie du village.
 - Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion relative au futur plan de desserte en point d'apport volontaire avec le nouveau système de collecte robotisé se tiendra le lundi 26 juin à 17h (salle André MERIC). L'ensemble des élus est invité à cette réunion ;
- Monsieur le Maire informe que la commune a été auditée par la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Une réunion de restitution s'est tenue le 1^{er} juin en visio-conférence. Un rapport devrait être remis à la commune dans le courant du mois de juillet. Les premières conclusions sont plutôt favorables pour la commune. Les points à améliorer seront notifiés dans le rapport. Le rapport définitif sera connu dans le courant du mois de novembre ;
- Monsieur le Maire indique qu'un projet de rond-point au niveau du « Mercier » est en cours. Le secteur routier du Conseil départemental de la Haute-Garonne a été sollicité pour produire une étude technique de faisabilité. Il s'agirait d'un giratoire d'un rayon de 12 mètres. Ce projet pourrait se concrétiser par l'acquisition d'une parcelle à proximité du projet.
 - Monsieur le Maire demande l'approbation des élus pour les démarches à engager dans l'acquisition de cette propriété. Les élus sont favorables à ce projet qui a été présenté également dans la Commission municipale dédiée;
- Monsieur le Maire précise que lors du prochain Conseil Municipal, le bureau d'études en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme, fera un point sur l'état d'avancement de ce dossier. Il sera également projeté une vidéo sur les nouvelles lois, à l'instar du Zéro Artificialisation Nette (ZAN);
- Madame Anne-Marie PASSOT rappelle aux membres du CCAS qu'un Conseil d'Administration se tiendra le 22 juin (salle Camille Fines). Le plan canicule fera partie des sujets à l'ordre du jour;
- Madame Annie PERA indique qu'un travail d'identification des îlots de fraîcheur sur la commune a été réalisé pour les écoliers en cas de canicule (Halle centrale, salle Frescatis, etc.);

Elle rappelle que le CAUE viendra présenter une étude sur la végétalisation de la cour d'école le 15 juin. Elle indique également qu'un exercice PPMS se tiendra le 23 juin en début d'aprèsmidi ;

- Monsieur Daniel CASENAVE indique qu'une réunion de lancement avec le bureau d'études retenu dans le cadre du réaménagement de la Rue de la République se tiendra prochainement. Il note également que le SDEHG devrait fournir une étude détaillée sur le projet d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit. Une réunion publique aura lieu le 11 juillet à 20h30 sous la Halle.

Il précise enfin que les travaux réalisés dans le cadre du pool routier sont terminés (Peyret, Encenesse, Majouraut, etc.).

Monsieur Jean-Christophe GUICHOU précise que le prochain journal municipal (Calmont Infos) est en cours de finalisation et la distribution se tiendra au début du mois de juillet. Les élus seront sollicités pour cette distribution dans les boîtes aux lettres.

Il rappelle également que les élus seront mobilisés pour le traditionnel repas du 14 juillet.

La séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de séance Lionel CAUVIN Le Maire